

PROCURATION

Mandant (Client)

Je soussigné (Titre Prénom NOM): _____

Responsable légal de l'entreprise/société (Dénomination commerciale) : _____

Numéro IDE (Registre du Commerce) : _____

Demeurant à (Adresse complète de l'entreprise/société) : _____

Agissant en qualité de mandant déclare par la présente donner pouvoir à :

Mandataire (DB Fidu&Co)

DB Fidu&Co
Établi à « Chemin des Églantines 4 – 1219 Châtelaine (Vernier) – Suisse »
Représentée par Madame Dorothee BUON

Afin de représenter la société/entreprise susmentionnée dans toutes les affaires liées aux prestations citées dans le(s) mandat(s) et autres avenants conclus pour la période de l'exercice commerciale _____ pour autant que la loi n'en dispose pas autrement.

I. Étendu de la procuration

Cette procuration s'étend à tous les actes et actions décrites dans le mandat et avenants en-cours ou à venir que le mandant aurait effectué personnellement au bénéfice de la société/entreprise pour autant que la loi n'en dispose pas autrement.

Elle comprend notamment le fait :

1. de consulter auprès de toutes les autorités, organismes, institutions et autres sociétés ou entreprises privées et publics, les documents nécessaires à l'exécution du mandat
2. de gérer les tâches exclusivement mentionnées dans le mandat signé.

Elle ne comprend, cependant, pas le fait :

1. de conclure des contrats de toutes sortes.

II. Droits et obligations

Le mandant déclare s'obliger pour tous les actes et actions effectués par le mandataire et découlant de la présente procuration. Il s'engage à rembourser au mandataire les avances et frais que celui-ci a effectué pour l'exécution régulière du mandat.

Le mandant s'engage également à transmettre l'ensemble des informations et autres données conformes à la législation en vigueur et nécessaires à la bonne exécution du mandat.

Le mandataire s'engage à gérer l'affaire dont il est chargé en toute fidélité et discrétion.

III. Extinction de la procuration

Cette procuration est révocable en tout temps par le mandant ou le mandataire dès la prononciation de fin de mandat.

L'annonce de la révocation de ladite procuration doit être explicitement annoncée par le biais d'un courrier recommandée avec un accusé de réception.

IV. For et droit et applicable

Toutes les relations juridiques en rapport avec la présente procuration sont soumises au droit suisse.

Tout litige relatif à cette procuration est soumis à la juridiction du for du domicile du mandant. Demeurent réservés les fors impératifs légaux.

Châtelaine, le

Mandant
Signature :

Mandataire :
Signature :


CHE - 219.372.723

Dorothee BUON
Directrice